

<http://clg-louis-pasteur-moree.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article989>

A l'intention des élèves de 3e et de leurs familles : information du 8 avril 2020

- Informations aux parents - En provenance du collège -

Publication date: mercredi 8 avril 2020

Copyright © Collège Louis Pasteur Morée - Tous droits réservés

Cette année les épreuves orales et écrites du diplôme du brevet sont annulées.

Le diplôme sera donc délivré sur la base du niveau de maîtrise des compétences qu'appréciera le conseil de classe du troisième trimestre.

Les notes prises en compte seront celles de l'année, troisième trimestre compris, à l'exclusion des notes obtenues pendant l'épisode de continuité pédagogique et de fermeture du collège.

L'assiduité des élèves, notamment en fin d'année, devrait également être considérée.

Aujourd'hui, nous ne connaissons pas la date de réouverture des établissements scolaires, date qui est dépendante de l'état sanitaire du pays. Nous savons seulement que cette reprise ne se fera pas avant le 4 mai, et peut-être après.

Bon courage à tous.

Marie-Hélène Dubost, Principale